



PROGRAMME

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DUREE

7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés d'entreprise.

Pré requis : Etre titulaire du Certificat de SST

OBJECTIF

Intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

ENCADREMENT

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST certifié et à jour de MAC.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe constitué de 4 à 14 personnes (en adaptant le temps de formation).

DEROULEMENT

Veille juridique, technique et pédagogique.
Retours d'expériences éventuels.
Exposés interactifs
Mises en situations pédagogiques
Apports de connaissances théoriques
Exercices pratiques adaptés en sous groupes

EVALUATION

Le Certificat de SST sera renouvelé, dès lors que les 2 domaines de compétences (DC 1 et 2) seront acquis eu égard aux 2 épreuves de certification prévues.

CONTENU

DC1 – Intervenir face à une situation d'accident du travail.

C1) Situer le cadre juridique de son intervention.

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.
- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise.
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

C2) Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST en tenant compte de sa spécificité.

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

C3) Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence (d'un ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

C4) Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement. --

Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Choisir, le cas échéant, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

C5) Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

- Déterminer, à l'issue de l'examen, l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s) pour obtenir le résultat à atteindre.
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat obtenu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

DC2 – Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

C6) Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Appréhender les notions de bases en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

C7) Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
- Supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

C8) Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.